



# REGLEMENT PARTICULIER DU GRAND PRIX DE CASINCA 2026

## Article 1 : – Organisateur et cadre réglementaire

Le Vélo Club Furiani-Agliani organise le dimanche 12 avril 2026, sur la commune de Vescovato-Olmo-Monte (Haute- Corse) une course cycliste, appelée "Grand prix de Vescovato 2026". Le présent règlement particulier complète les dispositions des règlements sportifs applicables (règlement fédéral et/ou comité territorial en vigueur le jour de l'épreuve).

## Épreuve combinée : CLM Individuel (matin) + Corse en ligne (après-midi) : Classement général aux points.

L'organisateur met en place une épreuve cycliste combinée composée d'un **contre-la-montre individuel** le matin et d'une **course en ligne** l'après-midi. Les participants peuvent s'engager soit sur le CLM soit sur la course en circuit mais ils ne seront pas classés dans le classement général aux points

## Article 2 : – Acceptation du règlement et risques

Tout participant reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement, en acceptant les clauses dans leur intégralité et acceptant les risques normaux et fréquents liés à la pratique du cyclisme (chutes individuelles ou collectives, défaillance physique, conditions météo, état de la chaussée, circulation, etc.).

La participation implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

## Article 3 : – Format général et principe du classement final

L'épreuve comprend deux manches :

1. **Contre-la-montre individuel (CLM)** le matin
2. **Course en ligne** l'après-midi

Le **classement général final** est établi **uniquement par addition de points** obtenus :

- Au **CLM**,
- Au **classement d'arrivée de la course en ligne**.

⚠ Les **temps** (CLM ou course en ligne) servent au classement de chaque manche, mais **ne sont pas cumulés entre eux** pour le classement général final.

Les épreuves sont organisées conformément au règlement des épreuves cyclistes de la FFC (titre 2).

Pour la catégorie Minimes (U15), une course sur le même circuit, est organisée dans le même temps en respectant les distances maximums préconisées par le règlement de la FFC (titre 9). Il profite ainsi de l'organisation générale de la course, en particulier au niveau de la sécurité. Le départ des minimes se fera en arrière du peloton.

La distance du Contre la montre : 12,35 km pour toutes les catégories.

La distance du circuit : 8,2 km x 8 = 65,6 km pour les cadets, juniors, seniors et masters (FetH).

: 8,2 km x 3 = 24,6 km pour les minimes (FetH).

#### **Article 4 : – Conditions de participation (licenciés / non licenciés / mineurs)**

Les épreuves proposées sont ouvertes à toutes et tous, licenciés et non licenciés, âgés de 13 ans et plus dans l'année civile. **Les participants mineurs au jour de l'épreuve devront fournir une autorisation parentale.** Tous les licenciés devront présenter l'original ou une copie de leur licence (en cours de validité) ; les non-licenciés devront présenter un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du cyclisme de compétition, datant de moins d'un an à la date de l'épreuve. A défaut, ils ne pourront pas participer à ces épreuves.

L'épreuve est ouverte aux participants répondant aux conditions d'âge et de catégorie définies par la FFC.

Les catégories seront :

#### CATEGORIES JEUNES

U15 - Minimes (H/F) ;

#### CATEGORIES ADULTES

U17 - Cadets (H/F)

U19 - Juniors (H/F)

Espoirs (H/F)

Seniors (H/F)

Masters 1/2 (H/F)

Masters 3/4 (H/F)

Masters 5/6 (H/F)

Masters 7/8 (H/F)

Masters 9/10 (H/F).

#### **En résumé :**

- Les licenciés doivent présenter une **licence en cours de validité**.
- Les non-licenciés doivent présenter un **certificat médical de non-contre-indication à la pratique du cyclisme en compétition** (datant de moins d'un an à la date de l'épreuve, ou selon la réglementation en vigueur).
- Les mineurs doivent fournir une autorisation parentale.

#### **Article 5 : – Engagement personnel et non cessible**

Toute inscription est **personnelle, ferme et définitive**. Elle ne peut être ni échangée, ni cédée, ni transférée. Les coureurs s'engagent à participer aux deux épreuves.

Toute substitution de participant engage la responsabilité exclusive des personnes concernées ; l'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident dans ce cas de figure. Tout engagement implique le paiement préalable des droits d'adhésion.

Les **engagements se feront exclusivement sur internet** sur le site de **SportsNconnect**. Le paiement en ligne est obligatoire. Les tarifs d'engagement, conformes aux décisions du Comité Insulaire Corse de Cyclisme, sont pour les deux épreuves :

- Adultes FFC et FSGT (à partir de U19 H/F) : 30 euros. Supplément de 5 euros pour les non licenciés ou autres fédérations. Si participation uniquement à une épreuve 20 euros avec un supplément de 5 euros pour les non licenciés ou autres fédérations.
- U15 U17 FFC et FSGT (H/F) : 20 euros. Supplément de 5 euros pour les non licenciés ou autres fédérations. Si participation uniquement à une épreuve 10 euros avec un supplément de 5 euros pour les non licenciés ou autres fédérations.

**La date limite de clôture des engagements sur internet est fixée au vendredi 10 avril 2026 à 23h59.**

## **Article 6 : – Dossards, identification, chronométrage**

Le dossard et le transpondeur seront remis individuellement à chaque participant.

Il doit être porté conformément aux consignes de l'organisation et être visible pendant les deux épreuves.

En cas d'abandon, le participant doit prévenir l'organisation et rendre son dossard/transpondeur selon les modalités prévues.

Les dossards seront distribués le matin à partir de 8h au stade Charles Orlanducci à Vescovato. Une pièce d'identité sera demandée pour le retrait de celui-ci. Le dossard devra être bien visible, côté gauche.

Le chronométrage de l'épreuve sera effectué par la société Sportimers.

## **Article 7 : – Matériel obligatoire, conformité UCI et interdictions**

### **7.1 État du vélo**

Tout participant doit disposer d'un vélo **en parfait état de fonctionnement**, notamment :

- Freinage efficace,
- Pneus en bon état,
- Aucun élément dangereux ou mal fixé.

Toute négligence engage l'entière responsabilité du participant.

### **7.2 Conformité et type de vélo autorisé**

Seuls les vélos **conformes aux critères UCI** de type **route** sont autorisés.

**Les vélos de type contre-la-montre / triathlon sont interdits**, notamment :

- Cadres spécifiques CLM/triathlon,
- Prolongateurs (barres aéro),
- Postes de pilotage et accessoires typés CLM/triathlon.

L'organisation peut refuser le départ à tout participant dont le matériel est jugé non conforme ou dangereux, **sans possibilité de réclamation ni remboursement**.

### **7.3 Casque et équipements**

- Casque homologué **obligatoire** pour toutes les manches.
- Gants et lunettes **vivement conseillés**.
- Autonomie minimale en eau recommandée.

### **7.4 Interdictions générales**

- Jet de déchets / objets interdit sur tout le parcours.
- Port de caméra embarquée (sur vélo ou sur le pilote) interdit.
- Assistance motorisée interdite (sauf véhicules organisation).

## **Article 8 : – Circulation, code de la route et sécurité**

Les épreuves se déroulent sur la **voie publique ouverte**, selon les modalités précisées pour chaque manche.

Les participants doivent **respecter strictement le Code de la route**, les arrêtés en vigueur et les consignes des signaleurs/forces de l'ordre/organisation.

△ Les participants **ne sont en aucun cas prioritaires** sur les véhicules.

Tout comportement dangereux ou non-respect du règlement pourra entraîner :

- Pénalité,
- Déclassement,
- Disqualification immédiate.

### **Article 9 : – Dispositif de sécurité**

L'organisation met en place un dispositif de sécurité (signaleurs, véhicules organisation, PC course si applicable, etc.).

Un service de premiers soins / secourisme sera organisé selon les moyens et obligations applicables.

Tout participant doit porter assistance à un coureur en danger et alerter l'organisation.

### **Article 10 : – Assurance et responsabilité**

- L'organisateur est couvert par une assurance **Responsabilité Civile** conformément à la réglementation applicable.
- Il appartient aux participants de vérifier leur couverture **individuelle accident** (licence, assurance personnelle, option spécifique, etc.).

Ni l'organisateur ni son assureur ne couvrent les dommages subis par le matériel des participants (chute, vol, casse...), sauf dispositions contraires.

L'organisateur ne pourra être tenu responsable d'un accident, dommage ou séquelle survenue **avant, pendant ou après l'épreuve**, sauf faute avérée de l'organisation.

### **Article 11 : – Vol, perte, détérioration**

L'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou détérioration des biens personnels (vélos, accessoires, vêtements, équipements).

### **Article 12 : – Neutralisation, modification, annulation**

Le parcours peut être modifié, l'épreuve neutralisée ou annulée sans préavis par l'organisateur / direction de course en cas de :

- Danger,
- Conditions météorologiques défavorables,
- Décision administrative,
- Ou tout motif sérieux de sécurité.

### **Article 13 – Pouvoirs de l'organisation et sanctions**

Les concurrents ne respectant pas, l'esprit sportif et « fair-play » de l'épreuve, surpris en situation de fraude (départ anticipé, itinéraire non respecté, utilisation ou assistance de véhicules...), ou ayant un comportement ou une pratique irresponsable voire dangereux (tenue de propos irrespectueux ou injurieux, incivilité, utilisation de produits dopants, jet d'objets, de documents ou de déchets, conduite dangereuse, infraction au code de la route etc...) seront sanctionnés selon le cas.

Les commissaires / arbitres / organisation peuvent sanctionner tout participant ne se conformant pas au règlement (code de la route, conduite dangereuse, fraude, assistance interdite, déchets, etc.), jusqu'à :

- Pénalité,
- Déclassement,
- Exclusion immédiate.

En cas d'infraction, le participant fautif est seul responsable pénalement et civilement des conséquences.

### **Article 14 – Droit à l'image**

Les participants autorisent l'organisation, partenaires et médias à utiliser les images (photo/vidéo) et résultats, sur tout support, sans limitation territoriale, pour la durée prévue par la loi.

### **Article 15 – Réclamations**

Toute réclamation concernant l'épreuve, le règlement ou son application doit être adressée **par écrit** à l'organisateur, selon les modalités communiquées le jour de l'épreuve.

**Les décisions des commissaires/organisation, notamment sur la sécurité et la combativité, sont souveraines.**

## CHAPITRE 1 : – CONTRE-LA-MONTRE INDIVIDUEL (CLM) – MATIN

### Article 16 – Présentation et caractéristiques

- Distance : **12,35 km**
- Dénivelé : **591 m D+**
- Départ différé : **toutes les 30 secondes**
- Route : **ouverte à la circulation. Le code de la route est obligatoire pour l'ensemble des participants.**
- Voitures suiveuses interdites

### Article 17 – Horaires et ordre de départ - Début des départs : 09h30

- **Minimes & Cadets** : à partir de 09h30
- **Masters** : à partir de 10h00
- **Seniors** : à la suite des Masters

L'ordre précis au sein de chaque catégorie est défini par l'organisateur en fonction du nombre d'inscrits et dans l'objectif de préserver le suspens sportif.

### Article 18 – Départ / arrivée / tracé

- Départ : intersection **Olm / Monte**, depuis la RT10 vers la D10
- Traversée : village de **Olm** (passage étroit contrôlé)
- Arrivée : village de **Monte**

Des signaleurs sont positionnés sur le parcours, notamment au niveau du centre du village d'Olm.

### Article 19 – Classement du CLM

Le CLM est classé au **temps réel** (classement de manche).

Il attribue des **points pour le classement général** selon le barème ci-après

### Article 20 – Barème de points CLM (OPTION A – figé)

Classement CLM	Points
1er	100
2e	95
3e	92
4e	90
5e	88
6e	86
7e	84
8e	82
9e	80
10e	78
11e à 28e	-1 pt / place
Au-delà	60 pts minimum

### Article 21 – Remise des prix CLM

Une remise des prix du CLM est organisée sur la **place du village de Monte**, suivie d'un buffet offert par la municipalité.

### Article 22 – Maillot distinctif (leader CLM)

Le vainqueur du CLM reçoit un **maillot jaune** et le porte lors de la course en ligne de l'après- midi.

## CHAPITRE 2 – COURSE EN LIGNE – APRÈS-MIDI

### Article 23 – Présentation et caractéristiques

- Commune : **Vescovato**
- Départ : **15h00**, lieu-dit **San Giusto**, plaine de Vescovato
- Direction : route de la mer
- Circuit : **8,2 km** par tour – **40 m D+**
- Nombre de tours : **8**
- Distance totale : **65,6 km**
- Circuit rapide

### Article 24 – Circulation et sécurité

Le circuit est **ouvert à la circulation dans le sens de la course uniquement**.

Des signaleurs et des véhicules de l'organisation veillent à la sécurité et à la fluidité. Le respect Code de la route et des consignes de l'organisation est obligatoire.

### Article 25 – Sprints intermédiaires

Un sprint intermédiaire a lieu **tous les deux tours** :

- Sprint 1 : fin du tour 2
- Sprint 2 : fin du tour 4
- Sprint 3 : fin du tour 6
- Sprint final : fin du tour 8 (arrivée)

### Article 26 – Barème de points sprints

#### Sprints intermédiaires (tours 2 / 4 / 6)

- 1er : **5 pts**
- 2e : **3 pts**
- 3e : **1 pt**

#### Sprint final (tour 8 – arrivée) : **BONIFIÉ**

Points doublés :

- 1er : **10 pts**
- 2e : **6 pts**
- 3e : **2 pts**

### Article 27 – Classement arrivée (course en ligne)

La course en ligne attribue des points au classement général selon un barème "arrivée" (max 100 pts) :

Classement	Points
1er	100
2e	95
3e	92
4e	90
5e	88
6e	86
7e	84
8e	82
9e	80
10e	78
11e à 28e	-1 pt / place
Au-delà	60 pts minimum

### **Article 28 – Classement du meilleur sprinter**

Le classement du meilleur sprinter est établi par addition des points obtenus :

- aux sprints intermédiaires (tours 2/4/6),
- au sprint final bonifié (tour 8).

### **Article 29 – Prix de la combativité**

Un **Prix de la combativité** est attribué à l'issue de l'épreuve afin de récompenser un coureur ayant fait preuve d'un engagement offensif et d'un esprit sportif exemplaire.

- Désignation : jury composé de membres de l'organisation (et/ou commissaires)
- Décision souveraine et sans appel
- Récompense distincte
- **Aucun point au classement général**

### **Article 30 – Remise des prix finale**

La remise des prix finale se déroule au **stade communal Charles Orlanducci à Vescovato**, à l'issue de la course en ligne. Aucune récompense ne sera effectuée en espèces.

### **Article 31 – Ravitaillement de la course en ligne**

Un espace ravitaillement sera mis en place sur le parcours. En dehors de cet espace dédié, tout ravitaillement est strictement interdit !

### **Article 32 – Délais d'arrivée et fluidité du parcours**

Sur cette épreuve en ligne les coureurs disputeront un sprint intermédiaire tous les deux tours. Afin de ne pas déranger ce sprint intermédiaire, la voiture ouvreuse demandera aux retardataires de stationner sur le bas-côté et de reprendre leur course une fois le peloton passé. Pour l'arrivée finale tous retardataires ayant au moins un tour de retard seront mis hors-course pour des raisons évidentes de sécurité et ils seront classés en fonction de leur place à ce moment là.

## **CHAPITRE 3 – CLASSEMENT GÉNÉRAL FINAL**

### **Article 33 – Calcul du classement général**

Le classement général final est établi par addition :

- Points du **CLM**,
- Points du **classement de la course en circuit d'arrivée**.

Le vainqueur final est le coureur ayant totalisé le plus grand nombre de points.

### **Article 34 – Départage en cas d'égalité**

En cas d'égalité de points au classement général :

1. Meilleure place à l'arrivée de la course en ligne
2. Meilleure place au CLM
3. Plus grand nombre de victoires au sprint (intermédiaires + final)
4. Décision du jury (en dernier recours)

### **Article 35 - : Informatique et Libertés**

**Conformément à la législation en vigueur, le participant dispose** du droit d'accès, de rectification ou d'opposition sur les données informatisées personnelles le concernant. Celles-ci pourront être utilisées, cédées, louées ou échangées notamment pour les **opérations d'informations commerciales, les résultats, et la presse**.

**Article 36 - :** La remise des trophées se déroulera le jour même de l'épreuve.

**Article 37 - :** Les règles sanitaires de protection contre le **COVID 19** s'il y en a en vigueur le jour de la course seront strictement appliquées.

# Les parcours :

[clm\\_monte-23303759-1770199837-709.gpx](#)

[gran\\_premiu di u viscuvatu-23303772-1770199880-140.gpx](#)

